

# Vincennes et Vous

Votre agence immobilière de référence

## **HONORAIRES DE VENTE**

### **BIENS DESTINES A L'HABITATION** (TVA de 20,00%)

Montant de la Transaction	Honoraires agence
Inférieur à 200 000€ :	7% TTC de ce montant avec un minimum de 7000€ TTC
Entre 200 000 et 299 999€ :	6% TTC
Entre 300 000 et 700 000€ :	5% TTC
Au delà de 700 000€ :	4% TTC.

### **LOCAUX COMMERCIAUX ET BUREAUX** (TVA de 20,00%)

- Honoraires de cession de fonds ou de bail : 10% HT du prix de cession HT et HC avec un minimum de 10 000€ HT+ TVA de 20,00 %, soit 12 000€ TTC.

- Frais de rédaction d'acte : 1500€ HT+ TVA de 20,00 % soit 1 800€ TTC.

Etat des lieux réalisé par huissier et facturé directement pour moitié entre le vendeur et le preneur.

En cas de participation de l'agence : 150€TTC de frais de déplacement en sus répartis pour moitié entre le vendeur et le preneur.

## **HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE** (déductibles des revenus fonciers)

### Biens situés en zone « A Bis » :

#### Loyer mensuel charges comprises :

- Inférieur à 600€ :

- Entre 600 et 849€ :

- Entre 850 et 1199€ :

- Entre 1200 et 1499€ :

- Entre 1499 et 1999€ :

- Entre 2000 et 2999€ :

- Entre 3000 et 3999€ :

- Entre 4000 et 5000€ :

- -Au-delà de 5000€ :

#### Honoraires de gestion :

8% TTC des encaissements avec minimum de 450€ TTC/ an.

7.5% TTC des encaissements

6.5% TTC des encaissements

6% TTC des encaissements

5.5% TTC des encaissements

5% TTC des encaissements

4.5% TTC des encaissements

4% TTC des encaissements

3.5% TTC des encaissements

### Biens situés hors zone « A Bis » :

Taux unique : 6% TTC des encaissements

Assurance Loyers Impayés : 2.95%TTC des montants appelés. TVA en vigueur : 20,00%

Gestion des charges et/ou aide à la déclaration des revenus fonciers : 1.00% TTC des encaissements

# Colisée Gestion

La gestion sereine de vos biens immobiliers